

IMAGE MEDIA

9 Cité de Tréville
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €**RCS Paris** : B 497888040**SIREN** : 49788804000019**TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSEE CELTIQUE

RÈGLEMENT

La société IMAGE MÉDIA, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros, SIREN 497888040, dont le siège social est situé: 9 Cité de Tréville, 75009 Paris, editrice du magazine Lemondedelaphoto.com et du site www.lemondedelaphoto.com, ci-après dénommée « L'Organisateur » organise du 1er mars au 25 mars 2019 un concours photo gratuit intitulé « HIGHLANDS : une odyssee celtique » à l'attention de tous les photographes âgés de plus de 18 ans.

Article #1 : Description du principe du concours

Le concours est organisé en partenariat avec la société Tamron France. Il consiste pour les participants à proposer une série de 3 photos sur la thématique de leur choix et imprimées sur papier au format minimum 20 x 30 cm ainsi qu'un texte d'un minimum de 1500 signes (espaces compris) exprimant leur relation au matériel qu'ils utilisent actuellement et régulièrement. Ces tirages et ce texte composent obligatoirement le dossier de candidature qui devra être adressé à la rédaction du magazine Le Monde de la Photo avant le 25 mars 2019 (le cachet de la poste faisant foi). À l'issue de la compétition, deux lauréats seront désigné(e)s par la rédaction (le « Jury ») pour participer à un reportage en Écosse, dans les régions des Highlands, du 06 au 13 mai 2019 et dont l'organisation a été confiée à l'agence spécialisée Photographes du Monde dans le but de réaliser un reportage-test sur la gamme Tamron G2 qui sera publié dans le N°117 du magazine Le monde de la Photo, sur son site (www.lemondedelaphoto.com) et les réseaux sociaux. L'ensemble des frais du voyage liés au reportage sera pris en charge par la société Image Média. La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux concours en vigueur en France.

Article #2 : Conditions de participation au concours

Ce concours s'adresse aux photographes amateurs ou professionnels âgés de plus de 18 ans au jour de la clôture des candidatures - à savoir le 25 mars 2019 à minuit - et désireux de réaliser un reportage photographique à paraître dans le magazine Le monde de la photo et ses sites. Les participants seront désignés ci-après « les Participants ». Sont exclus de ce concours le personnel de la société Tamron,

IMAGE MEDIA

9 Cité de Trévisé
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €**RCS Paris** : B 497888040**SIREN** : 49788804000019**TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSÉE CELTIQUE

RÈGLEMENT

de la société Image Média, des prestataires intervenant dans l'organisation du reportage ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leurs conjoints

En outre, les participants doivent s'assurer de leur disponibilité pour participer au reportage dont la date est arrêtée du 06 au 13 mai 2019 inclus. La date de reportage est immuable et en aucuns cas les participants ne pourront demander à différer leur départ pour des questions d'organisation, de sécurité et d'impératif de publication de ce reportage. Leur participation à ce concours implique qu'ils acceptent de plein gré les conditions de reportage au coeur de la région des Highlands (Écosse). Les participants acceptent de céder les droits des photographies réalisées à l'occasion de ce reportage à la société Image Média pour ses publications (magazine, site internet et réseaux sociaux). Leur utilisation est strictement réservée à la publication de ce reportage et à sa promotion lors de sa parution.

Article #3 : Soumission des candidatures - Calendrier

Pour participer, il convient:

- d'envoyer avant le 25 mars 2019 à minuit le dossier de candidature complet à l'adresse ci-dessous :

IMAGE MEDIA / Magazine Le Monde de la Photo
Concours Photo : HIGHLANDS, Une odyssée celtique
9 Cité de Trévisé
75009 Paris

Le dossier de candidature doit comprendre tous les éléments suivants:

- une série de 3 photos sur la thématique de leur choix et imprimées sur papier au format minimum 20 x 30 cm.

- un texte d'un minimum de 1500 signes (espaces compris) exprimant leur relation au matériel qu'ils utilisent actuellement et régulièrement : pourquoi avez-vous choisi cet appareil et/ou cet objectif ? Comment jugez vous sa qualité d'image ? Ses fonctions ? Qu'est ce qui vous plaît ? Qu'est-ce qui vous déplaît ? Avantages et inconvénients ? etc.

IMAGE MEDIA

9 Cite de Trévis
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €**RCS Paris** : B 497888040**SIREN** : 49788804000019**TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSEE CELTIQUE

RÈGLEMENT

Article #3 : Soumission des candidatures - Calendrier

Seuls les dossiers complets seront examinés par la rédaction, le Jury.

Date limite d'envoi des candidatures : 25 mars 2019

Annonce des deux Lauréats au plus tard le 15 avril 2018 sur le site et les réseaux sociaux du magazine Le Monde de la Photo.com et Tamron France.

Article #4 : Sélection des candidats

La rédaction (le Jury) sélectionnera deux Lauréats qui participeront à ce reportage test sur la base des dossiers complets qui auront été transmis avant le 25 mars 2019 minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Les deux lauréats seront informés individuellement par la rédaction.

Article #5 : Validité des participations

En participant au concours, le Participant reconnaît qu'il est le seul, et unique (1 candidature = 1 candidat), auteur des photographies qu'il soumet dans le cadre du présent concours et qu'il est seul titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ses photographies. Le Participant atteste que les informations transmises en relation avec les photographies sont exactes et pertinentes. Par le seul fait de sa participation au présent concours, le Participant déclare qu'il est autorisé à exploiter les photographies par l'ensemble des personnes photographiées/ filmées dans celles-ci et qu'il autorise l'Organisateur à utiliser et reproduire la ou les photos lors de la publication des résultats sur le site et les réseaux sociaux du Monde de la Photo.com et de Tamron France.

A ce titre, le Participant s'engage à faire signer aux représentants légaux des mineurs photographiés, aux personnes majeures photographiées ou aux propriétaires des biens photographiés des autorisations de reproduction et de représentation de leur image permettant les exploitations envisagées par l'Organisateur dans le cadre du présent concours.

IMAGE MEDIA

9 Cite de Trévis
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €**RCS Paris** : B 497888040**SIREN** : 49788804000019**TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSEE CELTIQUE

RÈGLEMENT

Article #6 : Promotion du concours

Du seul fait de sa participation au présent Concours, chaque Participant autorise par avance l'Organisateur à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent Concours.

Article #7 : Propriété intellectuelle – Cession de droits

Les Lauréats, désignés par la rédaction, acceptent, sans aucune réserve, par leur simple participation au Concours, de concéder à Image média un droit exclusif de publication du Reportage par extrait ou dans son intégralité sur tous supports déclinant le titre de presse Le Monde de la Photo.com (à savoir le magazine, son site internet, son application mobile et ses comptes réseaux sociaux). Les Lauréats cèdent donc leurs droits de reproduction et de représentation sur leurs clichés réalisés à l'occasion du reportage en Écosse du 06 au 13 mai 2019, permettant ainsi à Image Média de l'exploiter en exclusivité pendant une période de 6 mois à compter de la remise du Reportage.

A l'issue de cette période, les Lauréats auront toute liberté pour céder les droits de reproduction et de représentation de leur Reportage à tout tiers de leur choix et pour tous supports. Image Média s'engage à respecter le droit moral dont l'auteur bénéficie, notamment par la citation de son nom à côté du Reportage. En contrepartie, les candidats primés garantissent à Image média la jouissance paisible des droits cédés dans les conditions ci-après définies.

Le Participant garantit :

- que ses photographies constituent des oeuvres originales ;
- qu'il en est le seul auteur ;
- qu'il n'a introduit dans ses photographies aucune reproduction même partielle d'oeuvres ou d'interprétations protégées au titre du droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur et appartenant à des tiers, ni aucune réminiscence de telles oeuvres, susceptible de violer les droits de ces tiers et d'enfreindre la réglementation en vigueur relative notamment à la contrefaçon;
- que les photographies ne portent pas atteinte au droit à l'image de l'une des personnes photographiées/filmées ;

IMAGE MEDIA

9 Cite de Trévis
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €

RCS Paris : B 497888040

SIREN : 49788804000019

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSEE CELTIQUE

RÈGLEMENT

- qu'il n'a fait et ne fera, par le fait d'une cession à un tiers ou par tout autre moyen, aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits d'auteur et de droits voisins à IMAGE MÉDIA, ou susceptibles d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par ces derniers des droits qui leur sont consentis dans le cadre du présent règlement.

Le Participant est personnellement responsable tant vis-à-vis des tiers que de L'Organisateur de l'inobservation des stipulations ci-dessus et garantit ces derniers contre tous troubles, revendications ou actions qui pourraient résulter de cette inobservation.

L'Organisateur s'engage à prendre le plus grand soin des photographies, mais ne pourront en aucun cas être tenu pour responsables de toute altération y afférente.

Article #8 : Responsabilité

Le concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la volonté de l'Organisateur rendant impossible le maintien du concours et la réalisation du reportage du fait des conséquences d'un cas de force majeure.

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tout dommage ou altération survenu aux images soumises. Il décline également toute responsabilité en cas de non observation par un tiers de son obligation de créditer les images utilisées.

Article #9 : Application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

IMAGE MEDIA

9 Cité de Tréville
75009 PARIS
France

SAS au capital de 37 000 €**RCS Paris** : B 497888040**SIREN** : 49788804000019**TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** :

49788804000019

T 01 83 62 07 26

F 01 48 06 65 07

contact@lemondedelaphoto.com

www.lemondedelaphoto.com

Le Monde de la Photo

CONCOURS PHOTO

HIGHLANDS : UNE ODYSSEE CELTIQUE

RÈGLEMENT

- Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'Organisateur. En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article #10 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site www.lemondedelaphoto.com, téléchargeable en version pdf sur le site et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

IMAGE MEDIA / Magazine Le Monde de la Photo
Concours Photo : Highlands, une odyssee celtique
9 Cité de Tréville
75009 Paris